

DELIBERATION N° 62

<p align="center">Cession d'une balayeuse « Cleango Schmidt » d'occasion au profit de Henk Bloemert</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 39

LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

Pouvoirs ont été donnés par : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

La Ville a recours à un système de ventes aux enchères électroniques sur le site Agorastore pour vendre du matériel et objets réformés dont elle n'a plus l'utilité.

La balayeuse Cleango Schmidt a été mise a prix 2000 € . M. Henk Bloemert – Industrieeweg 64 – 7951 – TA Staphorts a enchéri jusqu'à 4863 € pour acquérir la balayeuse.

Vu :

- les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, (alinéa 10),
- la délibération n°18 du 13 décembre 2012 relative à la vente de matériels et objets réformés et au recours à un système d'enchères électroniques,
- la décision n° 08-2012/22 en date du 26 décembre 2012, autorisant la signature d'un contrat n° 12-446 en date du 28 décembre 2012 avec la S.A.S. Agora Store, outil de courtage aux enchères,
- la délibération n° 3 du conseil municipal en date du 17 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire notamment pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- l'arrêté municipal n°2014-309 en date du 5 mai 2014 donnant délégations de fonctions et de signature à Mme Catherine Gaillard dans cette matière,
- la décision n° 27 en date du 18 février 2016, autorisant la vente de la balayeuse Cleango Schmidt aux enchères sur le site Agorastore,

Considérant :

- que la balayeuse Cleango Schmidt mise en circulation le 11/01/2006 n'est plus adaptée aux besoins du service propreté,
- la volonté de la Ville de Dieppe de céder le matériel réformé,
- le montant proposé par M. Henk Bloemert pour acquérir la balayeuse Cleango Schmidt au prix de 4863 €
- le montant proposé est supérieur à 4600 €, conformément à l'article L2122-22 du CGCT « alinéa 10 », le Conseil Municipal doit autoriser la vente de la balayeuse Cleango Schmidt au prix de 4863 € T.T.C. au profit de M. Henk Bloemert - Industrieeweg 64 – 7951 TA Staphorts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à céder la balayeuse à M. Henk Bloemert Cleango Schmidt au prix de 4863 €, candidat le plus offrant au terme de la période de mise en vente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--